

ÉTATS FINANCIERS

Copibec, Société québécoise de gestion collective des
droits de reproduction

au 31 mars 2021

États financiers de
Copibec, Société québécoise de
gestion collective des droits de
reproduction

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexes	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme tire ses produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. La majorité des produits provenant de licences sont en accord avec des conventions qui permettent un audit annuel des produits en fonction des critères d'évaluation contenus dans lesdites conventions. Cependant, certaines licences requièrent que les produits soient remis en fonction des reproductions réellement effectuées par le détenteur de la licence. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des licences perçues, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, et de l'actif net au 31 mars 2021, au 31 mars 2020 et aux 1er avril 2020 et au 1er avril 2019. Le cabinet prédécesseur a exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 ont été audités par un autre cabinet d'auditeurs qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve le 14 septembre 2020 pour les raisons décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, S.F.I

1

Le 17 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128037

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction**État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2021

		2021	2020
	Annexes	\$	\$
Revenus			
Revenus de gestion	A	2 207 636	2 176 283
Subvention Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes		10 000	-
		2 217 636	2 176 283
Charges			
Salaires et charges sociales		1 467 711	1 458 838
Assurances		10 587	9 345
Communications		28 741	58 153
Cotisations et affiliations		45 480	45 389
Entretien et réparations		5 787	6 222
Formation		7 774	4 130
Fournitures de bureau		14 585	21 985
Frais de réunions		2 076	7 326
Frais de règlement de litige		-	683
Honoraires et cachets		105 293	110 341
Honoraires juridiques		75 475	11 232
Intérêts et frais bancaires		2 554	4 062
Loyer et frais connexes		178 113	176 768
Publicité et promotion		43 319	75 979
Représentation et déplacements		1 355	15 847
Services professionnels		40 000	34 875
Support informatique		152 538	186 659
Amortissement du mobilier de bureau et des améliorations locatives		16 216	19 162
Amortissement du matériel informatique		8 760	10 951
Amortissement des logiciels		76 615	43 653
		2 282 979	2 301 600
Insuffisance de fonctionnement		(65 343)	(125 317)
Autres produits	B	118 466	29 619
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		53 123	(95 698)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021				2020
	Réserve opérations courantes (note 10)	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
Notes	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 700 000	286 227	1 660 252	3 646 479	3 742 177
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(101 591)	154 714	53 123	(95 698)
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	-	256 830	(256 830)	-	-
Solde à la fin	1 700 000	441 466	1 558 136	3 699 602	3 646 479

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Bilan

au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 838 963	3 628 003
Placements temporaires	3	13 463 571	13 852 314
Débiteurs	4	10 050 789	4 522 677
Frais payés d'avance		6 006	28 822
		25 359 329	22 031 816
Immobilisations corporelles	5	112 286	136 662
Actifs incorporels	6	578 180	189 803
		26 049 795	22 358 281
Passif			
À court terme			
Droits à distribuer		19 818 314	17 896 301
Produits de placements à distribuer		1 243 597	572 285
Créditeurs et charges à payer	7	961 164	167 546
Produits perçus d'avance		-	531
		22 023 075	18 636 663
Incitatif reporté – loyer		48 118	34 901
Apports reportés afférents aux actifs incorporels	8	249 000	40 238
Dette à long terme	9	30 000	-
		22 350 193	18 711 802
Engagements	13		
Actif net			
Réserve pour les opérations courantes	10	1 700 000	1 700 000
Actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels		441 466	286 227
Actif net non affecté		1 558 136	1 660 252
		3 699 602	3 646 479
		26 049 795	22 358 281

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Notes		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	53 123	(95 698)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 976	30 113
Amortissement des logiciels	76 615	43 653
(Gain) perte à la cession de placements temporaires (Plus-value) moins-value non réalisée sur les placements temporaires	(59 356)	29 866
Incitatif reporté – loyer	(401 198)	280 428
	13 217	13 217
	(292 623)	301 579
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	(2 118 884)	(3 399 013)
	(2 411 507)	(3 097 434)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(17 684 442)	(9 987 821)
Produit de la cession de placements temporaires	18 533 739	13 736 838
Acquisition d'immobilisations corporelles	(600)	(3 988)
Acquisition d'actifs incorporels	(464 992)	(118 898)
	383 705	3 626 131
Activités de financement		
Apports reçus	208 762	40 238
Produit d'emprunt à long terme	30 000	-
	238 762	40 238
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(1 789 040)	568 935
Encaisse au début	3 628 003	3 059 068
Encaisse à la fin	1 838 963	3 628 003

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme ») est constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Fondé le 25 novembre 1997 par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), Copibec a pris le relais de l'UNEQ qui gérait depuis 1982 les droits de reproduction sur les œuvres imprimées.

Copibec a pour mission :

- a) de représenter les auteurs et les éditeurs aux fins de la gestion collective de leurs droits de reproduction;
- b) d'assurer le contrôle de l'utilisation des œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et de défendre les intérêts des auteurs et des éditeurs quant à la reproduction de leurs œuvres;
- c) de faire reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs.

Copibec permet aux usagers de reproduire légalement des œuvres protégées par le biais de licences prévoyant le respect de certaines modalités d'utilisation et le paiement de tarifs équitables afin d'assurer la distribution de redevances aux titulaires de droits.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements temporaires, qui sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les autres produits.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-valeur, la moins-valeur déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a eu lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	35 %

Lorsque l'Organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût sur la part des éléments identifiables de l'actif net acquis de l'UNEQ.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée suivante :

Logiciels	5 ans
-----------	-------

Incitatif reporté – loyer

L'Organisme a bénéficié de loyers gratuits lors de la signature de son bail. Cet incitatif est comptabilisé en réduction de la dépense de loyer sur la durée du bail.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative à l'acquisition d'actifs incorporels est comptabilisée comme une aide gouvernementale reportée et est amortie selon la même méthode que celle appliquée aux actifs incorporels connexes. L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est portée en diminution des charges connexes.

L'aide gouvernementale sous forme de prêt-subvention est comptabilisée à titre de subvention au moment où celui-ci est accordé à l'Organisme et non lors de la renonciation au remboursement. L'aide est comptabilisée avec les produits, car elle est liée à des charges courantes.

Constatation des produits

Les produits tirés des licences sont constatés sur la durée de la licence connexe.

L'Organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements temporaires

	2021 \$	2020 \$
Fonds de marché monétaire	2 418 129	5 306 592
Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant de 1,57 % à 1,75 %, échéant d'avril 2021 à mai 2021	2 200 000	1 100 000
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 1,90 % à 5,75 %, échéant de juin 2023 à septembre 2030 et fonds d'hypothèque	5 273 728	2 599 392
Actions et fonds négociés en bourse	3 571 714	4 846 330
	13 463 571	13 852 314

4. Débiteurs

	2021 \$	2020 \$
Licences	9 944 803	4 411 287
Autres débiteurs	37 619	-
Intérêts courus	55 917	71 152
Subventions	12 450	40 238
	10 050 789	4 522 677

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	17 150	4 153	12 997	14 556
Mobilier de bureau	123 932	66 709	57 223	71 879
Matériel informatique	169 616	127 550	42 066	50 227
	310 698	198 412	112 286	136 662

6. Actifs incorporels

	2021	2020
	\$	\$
Durée de vie indéfinie		
Écart d'acquisition	1	1
Durée de vie limitée		
Logiciels	253 059	143 867
Logiciels en développement	325 120	45 935
	578 180	189 803

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs	109 857	71 302
Frais courus	115 706	86 737
Sommes à remettre à l'État	735 601	9 507
	961 164	167 546

8. Apports reportés afférents aux actifs incorporels

Les apports reportés afférents aux actifs incorporels représentent des apports affectés ayant servi au développement d'un logiciel. Ces apports reportés sont amortis linéairement sur 5 ans. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	40 238	-
Plus : Apports reçus	208 762	40 238
Moins : Montant amorti dans les résultats	-	-
Solde à la fin de l'exercice	249 000	40 238

9. Dette à long terme

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, garanti par le gouvernement du Canada, remboursable en décembre 2022(1)	30 000	-

(1) Aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2022. Le remboursement du solde du prêt-subvention d'un montant de 40 000 \$, au plus tard le 31 décembre 2022, donnera lieu à une radiation de 25 % du prêt. L'Organisme a donc comptabilisé un revenu de subvention de 10 000 \$ au cours de l'exercice. Autrement, à partir du 1^{er} janvier 2023, le prêt de 40 000 \$ sera remboursable sur 36 mois et portera intérêt au taux de 5 % où seuls les intérêts au taux de 5 % seront payables jusqu'au remboursement du capital. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

10. Réserves et affectations internes

L'Organisme doit posséder les liquidités ou quasi-liquidités équivalentes au montant de sa réserve et ne peut utiliser ces sommes sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

De plus, au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de l'Organisme a affecté de l'actif net non affecté de 256 830 \$ (82 648 \$ en 2020) à l'actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

11. Information sur les résultats

	2021	2020
	\$	\$
Aide gouvernementale en diminution des salaires	9 811	35 481

12. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2021	2020
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	(5 528 112)	(2 509 083)
Frais payés d'avance	22 816	31 987
Droits à distribuer	1 922 013	(479 180)
Produits de placements à distribuer	671 312	(369 220)
Créditeurs et charges à payer	793 618	10 367
Produits perçus d'avance	(531)	(83 884)
	(2 118 884)	(3 399 013)

13. Engagements

- a) L'Organisme est locataire dans un édifice en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 septembre 2029. Les loyers futurs, y compris les loyers additionnels, s'élèveront à 1 542 580 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2022	162 602
2023	155 065
2024	183 511
2025	189 346
2026	189 346

- b) L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat à payer des frais de licence annuels de 31 827 \$ pour l'utilisation de l'infrastructure et l'entretien d'un entrepôt numérique. Ce contrat vient à échéance en janvier 2026.

- c) De plus, subséquemment après la fin de l'exercice, l'Organisme s'est engagé à verser un montant de 33 480 \$ pour le développement des améliorations d'une plateforme dont un montant de 16 740 \$ est payable lors de la signature du contrat le 1^{er} juillet 2021 et le solde de 16 740 \$ lors de la remise finale des améliorations par le fournisseur.

14. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de taux d'intérêt

L'Organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements. Toutefois, l'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt, car une part importante de ses placements temporaires se compose d'obligations gouvernementales portant intérêt à taux fixes. Une variation de taux d'intérêt entraînerait une variation de la juste valeur de ces obligations.

b) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions et fonds négociés en bourse, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

L'Organisme consent des licences dans le cours normal de ses activités. Ces licences font l'objet de contrats spécifiques. L'Organisme peut établir, le cas échéant, des provisions pour créances douteuses. Deux licenciés importants représentent environ 66 % du total des licences à recevoir au 31 mars 2021 (61 % au 31 mars 2020).

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2021, les passifs financiers de l'Organisme étaient les droits à distribuer, les produits de placements à distribuer, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

16. Événements postérieurs à la date du bilan

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020, les employés de l'Organisme se sont syndiqués. La convention collective est présentement en processus de négociation.

Revenus de gestion – Annexe A

	2021	2020
	\$	\$
Produits des licences	14 239 245	14 224 609
Provision pour redevances	(12 103 358)	(12 092 674)
	2 135 887	2 131 935
Revenus d'administration	71 749	44 348
	2 207 636	2 176 283

Sous réserve des licences multinationales, l'Organisme conserve 15 % des produits des licences afin d'en assurer la gestion et la distribution.

Autres produits (charges) – Annexe B

	2021	2020
	\$	\$
Intérêts et dividendes	358 382	535 618
Gain (perte) à la cession de placements temporaires	59 356	(29 866)
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements temporaires	401 198	(280 428)
Honoraires de gestion	(29 158)	(27 863)
	789 778	197 461
Provision pour distribution	(671 312)	(167 842)
	118 466	29 619

L'Organisme distribue 85 % des produits générés par les placements moins les frais afférents aux ayants droit et conserve 15 % afin d'en assurer la gestion et la distribution.



550 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 510,
tour est, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: 514-288-1664 | 1 800 717-2022

Télécopieur : 514-288-1669

www.copibec.ca

info@copibec.ca